



Carros, le lundi 29 janvier 2024

NO 33

**ARRETE MUNICIPAL 07/24-PM
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LE PARKING DE LA VILLA BARBARY
LORS D'UN VERNISSAGE EXPOSITION MATIERES PREMIERES
LE SAMEDI 3 FEVRIER 2024**

Le Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-35, L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu l'article 25 du titre de la loi du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du cabinet du Maire en date du 18 janvier 2024 ;

Considérant que pour permettre le bon déroulement du vernissage exposition matières premières le samedi 3 février 2024, il y a lieu de réglementer le stationnement sur le parking de la Villa Barbary.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules **le samedi 3 février 2024** sur **l'intégralité** du parking de la villa Barbary **de 8h à 18h**.

ARTICLE 2 - Une signalisation et des barrières seront mises en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la préfecture.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.



Le Maire
Conseiller départemental des Alpes-Maritimes
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur
Yannick BERNARD